

¼ heure sécurité et pause prévention

Conformément à l'article L. 4121-1, et R. 4141-2 du Code du Travail modifié par le Décret n° 2008-1347 du 17 décembre 2008, « l'employeur informe les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun. Cette information ainsi que la formation à la sécurité sont dispensées lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire. »



Destinée à aider l'encadrement de chantier pour la préparation et l'animation de pauses prévention, cette formation est basée sur l'étude de situations de chantier.

OBTENIR UN DEVIS

PUBLIC :

Conducteurs de travaux, chefs de chantier.

NOMBRE DE PERSONNES :

8 à 12 personnes.

DUREE :

Nous consulter pour une étude personnalisée.

DEROULEMENT :

Analyse des risques et techniques de communication.

LIEUX

En interne ou locaux YSEIS.

OUTILS PEDAGOGIQUES :

Jeux de rôles.

PROGRAMME

THEORIE

- Origine et objectif des pauses prévention.
- Etude des comportements.
- Par qui ?
- Quand?
- Ou?
- Pourquoi?
- Sujets à aborder
- Les outils.
- Techniques de communication.

PRATIQUE

- Cas pratiques à partir de photos.
- Mises en situation.